

REGLEMENT JEU CONCOURS - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

TOUR DU LIMOUSIN - 2 PLACES EN VOITURE de course INVITES

ARTICLE 1 : JEU

Dans le cadre de son partenariat avec le Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Corrèze vous invite à participer au jeu concours lancé sur Facebook du **19/07 AU 05/08/2019 à minuit**.

ARTICLE 2 : REGLEMENT DU JEU

Le jeu est ouvert à toute personne résidant en France. Ce jeu est réservé aux personnes majeures. **Aucun mineur n'est autorisé à prendre place dans un véhicule "voiture invités"**. Toute inscription au jeu incomplète ou déposée avant ou après la date et l'heure limite de participation ne pourra être prise en compte et sera considérée comme nulle.

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu et les accepter sans réserve. Toute personne ne remplissant pas les conditions du jeu ne pourra pas en cas de gain bénéficier du lot.

La participation est strictement personnelle (contrôle d'identité). Aucune forme de remboursement de frais occasionnés par la participation du gagnant ou des frais occasionnés par le gain du lot ne sera pris en charge par l'organisateur du concours.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTION DU LOT

Selon les conditions sur la nature électronique et comptable des votes, aucune réclamation quant au résultat ne pourra être retenue.

Une seule dotation pour une même personne physique : 1 seul gagnant pour 1 place dans une voiture "Invités" du Tour du limousin le vendredi 23 août sur l'étape corrézienne - Chamboulive-Beynat. Le gagnant sera averti par mail privé et par téléphone portable, sous réserve que tout soit indiqué et dûment rempli. Si les informations communiquées par le gagnant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain **avant le 08/08/2019 - 12H** (confirmation par mail au département à l'adresse mmicouraud@correze.fr) il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, le joueur doit se connecter sur la page Facebook du Département :

<https://www.facebook.com/departementcorreze> et aimer la page. Une connexion se fera via le site internet du Département actif pour la durée du jeu-concours permettant de remplir tous les critères demandés : nom/prénom / date de naissance/adresse / ville / code postal / n° portable / adresse mail. Ces informations seront récupérées, conservées et utilisées librement à des fins de communication par le Département de la Corrèze pour une durée de 13 mois.

En soumettant leur participation, les participants acceptent de respecter les règles officielles y compris les conditions d'acceptabilité. L'organisateur ne sera pas tenu responsable de tout retard, perte, endommagement, problème d'origine humaine, téléphonique, informatique ou climatique.

" Le jeu n'est pas accessible sur la plate-forme Facebook (www.facebook.com), en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Ce jeu concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées aux services du Département de la Corrèze et non à Facebook".

ARTICLE 5 : DEPOT DU REGLEMENT

Il sera disponible sur le site du Département au moment du jeu.

ARTICLE 6 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le **Mercredi 7 août 2019 à 12H** sous contrôle d'huissier CJ.REC . **Lot : 1 place en voiture de course VIP - 2 Gagnants. Aucun frais rattaché à l'obtention ET à la consommation de ce lot ne sera pris en charge ni par le Conseil départemental, ni par l'organisateur de l'évènement (hôtel, repas, parking, taxi...).** **Tous les autres frais sont à la charge du gagnant qui les accepte en prenant le lot gagné.**

Le gagnant recevra un appel pour l'informer des modalités de retrait du lot gagné.

ARTICLE 7 : ANNULATION DE L'OPERATION

Le Conseil départemental de la Corrèze ne sera pas tenu responsable si, en cas de force majeure indépendant de sa volonté (intempéries, transports, annulation de l'organisateur...) l'opération devait être interrompue ou annulée.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées par le Département de la Corrèze, responsable du traitement pour la gestion du jeu.

Les participants sont informés que toutes les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, tout défaut de réponse entrainera l'annulation de leur bulletin de participation. L'inscription autorise par avance l'utilisation à des fins de communication.

Les destinataires des données sont la direction de la communication du Conseil départemental de la Corrèze.

Ces informations sont conservées pour une durée de 13 mois pour le jeu concours et jusqu'à désinscription pour la newsletter et les sms.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants peuvent bénéficier d'un droit d'accès et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui les concerne, en s'adressant (avec copie d'un justificatif d'identité) au Département de la Corrèze – Délégué à la Protection des Données – 9 rue René et Émile Fage – BP199 – 19005 TULLE Cedex ou par mail à l'adresse dpd@correze.fr

Ils peuvent également, pour des motifs légitime, s'opposer au traitement des données les concernant et introduire une réclamation auprès de la CNIL en se connectant sur son site : www.cnil.fr

Conseil départemental de la Corrèze
Direction de la communication
9 Rue René et Emile Fage
19005 TULLE CEDEX
05 55 93 72 30